

Avertissement

Lorsque des sujets complexes sont vulgarisés, il est presque impossible de couvrir tous les détails et nuances. Le Guide s'adresse surtout aux non-spécialistes. Le jargon juridique a donc été évité. Afin de répondre aux questions les plus générales du plus grand nombre d'utilisateurs possibles, certaines dispositions, lignes directrices et directives sont examinées plus en détail que d'autres. Bien que les conseils fournis soient aussi exacts et à jour que possible, le contenu du Guide n'a aucune valeur juridique. Il est donc recommandé de l'utiliser en conjonction avec le texte officiel des directives, les lettres d'accompagnement du Conseil du Trésor et les sources connexes, et non pas de s'en servir comme substitut.